



Commune des Possibles

## Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 9 avril 2024

A 20 h 35, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis – Mme Valérie COLIN

Pouvoirs :

Absents excusés : Mme Nicole LOISEUR, M. BATOUX Gérard, Mme Julia SEKELLY, Mme VETIER Dominique

### 1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil Municipal du 05 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du 05 mars 2024.

### 2. Autorisation de fixer le nouveau montant facturé pour les repas pris à la cantine hors enfant

Suite à l'augmentation des prix des repas facturés par le collège de Mens à la Commune, il faut délibérer le prix refacturé aux agents pour les repas pris à la cantine car la convention entre le Département et la Commune ne l'indique pas, et celui-ci varie suivant l'inflation et les coûts du service du collège. Il est proposé de facturer 5€ par repas à partir de la nouvelle délibération et le montant du repas pourra varier si le prix facturé change. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce nouveau montant et d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires.

### 3. Vote des taux des taxes locales

Il y a lieu comme chaque année de procéder au vote des taux d'imposition communaux des taxes directes locales.

	Taux 2023	Taux de référence	Taux 2024
Taxe sur le foncier bâti	34.43%	34.43%	35.85%
Taxe sur le foncier non bâti	57.11%	57.11%	60.06%
Taxe d'Habitation	9.56%	9.56%	9.83%

Proposition d'augmenter de 1 points les taux pour 2024.

Le taux moyen communal au niveau national est de 39.42% concernant la taxe sur le foncier bâti et un taux plafond de 98.55% et de 50.82% sur le foncier non bâti pour un taux plafond de 127.05% et de 26.75% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires pour un taux plafond de 53.50%.

Sachant que les bases communales imposées en foncier bâti sont constituées à 71% par des établissements industriels. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux taux et d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires.

4. Subventions aux associations 2024 :

Nom de l'association	Montant accordé
ADMR de Mens	200,00 €
ADSM38	100,00 €
Amicale des donneurs de sang du Trièves	60,00 €
Badminton Club Mensois	100,00 €
Châtel s'amuse	500,00 €
Châtel Village	500,00 €
Ciné Châtel	200,00 €
Club Bel Age	200,00 €
Saint Seb Animé	500,00€
Cueille la vie (Ehpad Obiou)	200,00 €
Désacorpsdés	100,00 €
Ecole Arts Martiaux	100,00 €
Etalon Bastien	400,00 €
Football-Club Sud Isère (FC Sud Isère)	200,00 €
FSE Collège du Trièves	100,00 €
Graines de partage	200,00 €
MEO Musique en Obiou	120,00 €
Rugby Club Matheysin	100,00 €
SOU des Ecoles de Mens	100,00 €
SOU des Ecoles de Châtel-en-Trièves	500,00 €
Souvenir français	50,00 €
TICHODROME	76,00 €
Trièves Gym Volontaire	100,00 €
Un Jour en Août (pour le Chatel'Fest)	200,00 €
Village des marionnettes	3 000,00 €
Val d'Akor	200,00 €
<b>TOTAL 2024</b>	<b>8 106,00 €</b>

Mme la Maire met au vote les montants ; 8 pour, 1 abstention et 0 contre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à la majorité des présents, décide de valider les montants des subventions 2024 et d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires et faire procéder aux versements.

**Coût estimatif de l'opération**

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD,  
la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		A proratiser le cas échéant		
Architecte	RA2	83 227,60 €		
Thermique et fluide	ADRET	16 822,26 €		
Structure	Soraetec	6 420,14 €		
Paysagiste	Atelier Verdance	18 776,29 €		
VRD	Un b e VeRdé	6 783,56 €		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>		A proratiser le cas échéant		
Géomètres	A.TMO	1 000,00 €		
Sondages pré travaux	EUURL Gérard Tacchini	865,00 €		
Diagnostic avant travaux	PENT	2 650,00 €		
Géomètres	ATMO	1 150,00 €		
Contrôle technique	Alpes Contrôles	5 440,00 €		
CSPS	APAVE	5 360,00 €		
<b>Sous-total MOE/Études</b>		<b>148 494,85 €</b>		
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>		A détailler le cas échéant		
Désamiantage		9 850,00 €		
Démolition - dépose - gros œuvre		75 270,00 €		680,00 €
Charpente - couverture - zinguerie		81 600,00 €		23 325,00 €
Façades		45 000,00 €		5 389,00 €
Menuiseries int/ext		153 101,75 €		3 870,00 €
Aménagement intérieur		43 050,00 €		
Cloisons - doublages - isolation		27 215,75 €		9 200,00 €
Peintures		1 030,00 €		
Isolation paille et terre		39 130,00 €		23 200,00 €
Parquets		24 300,00 €		
Carrelages - faïences		6 052,50 €		
Élévateur		30 000,00 €	30 000,00 €	
Electricité court fort et faible		45 750,00 €		
CVC sanitaires		140 000,00 €		110 000,00 €
VRD		33 873,00 €		30 608,00 €
Divers et imprévus		73 660,00 €		
paysagiste préparation chantier		10 400,00 €		
paysagiste démolition terrassement		40 374,25 €		
paysagiste revêtement sols bordures		132 312,80 €		
paysagiste réseaux EP AEP EU		87 162,00 €		
paysagiste maçonnerie		69 850,00 €		
paysagiste mobilier		94 930,00 €		
paysagiste plantation		17 970,00 €		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>1 281 882,05 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>206 272,00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>1 430 376,90 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>206 272,00 €</b>
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
<b>Financements</b>	<b>à préciser le cas échéant</b>	<b>sollicité ou acquis</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Taux</b>
Fonds européens				0,00%
DETR			286 075,38 €	20,00%
DSIL			286 075,38 €	20,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental		sollicité	572 150,76 €	40,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>1 144 301,52 €</b>	<b>80,00%</b>
Autres aides non publiques				
à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres		36 075,38 €	
	Emprunt		250 000,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>286 075,38 €</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 430 376,90 €</b>	

5. Stèle commémorative ; demande de subvention au Département, au Souvenir Français et à l'ONAC  
La municipalité a pour projet la confection et l'installation d'une stèle en mémoire des personnes qui ont œuvré pour protéger des familles pendant l'Occupation. M Agresti Jean-Pierre explique les recherches effectuées pour arriver à retracer cette partie de l'histoire du village pendant la période d'occupation nazie. Le besoin et le devoir de mémoire en découlent pour honorer la solidarité qui était représentative des habitants de nos villages. Pour la stèle deux marbreries ont été consultées. Le devis accepté de 5 880€ TTC auprès de la marbrerie Luyat qui sera la seule à pouvoir fournir la stèle avant le 22 juin 2024. La Commune va solliciter des aides pour ce projet : c'est pourquoi, Mme la Maire demande l'autorisation de demander une subvention au Département, au Souvenir Français et à l'ONAC. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires et solliciter les aides auprès des différents organismes.

6. Création d'un poste permanent adjoint administratif à 17.5 heures pour la comptabilité, à compter du 10/04/2024.

Pour le remplacement de l'agent de comptabilité qui n'a pas souhaité reconduire le contrat, il convient de prendre une délibération pour la remplaçante sur la même base que le précédent poste permanent, mais avec un changement du nombre d'heures. Il était créé sur la base de 21h heures alors que pour celui-ci il ne sera plus que de 17 heures 50 par mois. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste permanent d'adjoint administratif à 17.5 heures et d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires.

6. Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents, donne la possibilité aux collectivités de verser une prime forfaitaire exceptionnelle. Suivant les tranches de revenus prédéfinis, des forfaits maximums sont fixés par le décret, pour les agents en contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2023 uniquement. Cela représente 5 823.36€ brut pour Châtel. Mme la Maire souhaite verser celle-ci aux agents de la commune. Elle rappelle que les crédits ont été prévus lors du vote du budget et qu'un avis favorable du comité a été donné. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le versement d'une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle et d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires.

7. Autorisation de demande de subvention DETR DSIL 2024, réactualisation des montants

Après avoir déposé la demande au titre de la DETR et DSIL 2024, les services de l'Etat nous ont fait savoir qu'une partie (la halle) ne pouvait pas rentrer dans la demande car la parcelle n'est pas encore la propriété de la Commune et le permis n'est pas déposé. Il convient aussi de corriger le plan de financement car à la suite d'une erreur de saisie des montants étaient en double. La dernière version à prendre en compte par les services de l'Etat est la suivante :

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider ce dernier plan de financement, d'exclure pour cette demande de financement le projet de la halle et d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires.

8. Autorisation de valider le projet de travaux du réseau d'éclairage public 2024 avec TE 38 :  
Il s'agit de la rénovation des luminaires tranche n°1 soit 58 luminaires rénovés pour des améliorations de respect de la faune, diminution de la consommation et respect des normes. Cela aura pour résultat un coût de maintenance diminué de 986€ par an, 278€ d'électricité en moins sur l'abonnement et un abaissement de 3 311 kWh consommés soit un gain financier après 25 ans d'exploitation de 58 798€. Après ces travaux, la partie éclairage public du côté de Saint-Sébastien passera de 4 points en LED à 62 sur les 219 au total. Les crédits nécessaires ont déjà été votés au budget lors de la séance du 05 mars 2024 mais par chapitre, pour pouvoir définir les modalités pratiques, il convient de prendre acte du projet, du plan de financement à savoir :

-Prix de revient prévisionnel : 50 123€

-Financement externes : 28 977€

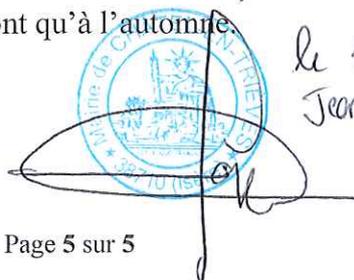
-Participation prévisionnelle communale : 21 146€

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le plan de financement et d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires afin de lancer les travaux.

Questions diverses ;

- Une étude sur les chauves-souris va être menée sur notre Commune. En effet, un partenariat entre Territoire Énergie 38 et la Ligue pour la Protection des Oiseaux est renouvelé. Une étude pour mesurer l'impact de la pollution lumineuse sur les espèces est prévue. Celle-ci sera faite en deux temps, la première année un diagnostic sera réalisé pour mesurer l'impact de la pollution lumineuse sur les chiroptères et la seconde année une présentation du diagnostic sera faite avec les actions à mettre en œuvre pour remédier à cela.
- Une étude sur le volet énergétique du parc locatif de la Commune a été lancée par le dispositif mis en place par les services du Département et Soliha. Un thermicien se rend au domicile des locataires de la commune et fait un éventail de relevés pour ensuite rendre un diagnostic pour chaque logement. Celui-ci permettra à la municipalité de mettre en place un plan pluriannuel d'interventions pour rendre les logements plus performants, améliorer la qualité du logement et diminuer le coût des factures d'énergies des foyers.
- Nans PETERS : cycliste professionnel et Trièvois, il sera à Châtel le 29 juin prochain pour partager une boucle à vélo de 48 km, une seconde de 4 km et d'un moment d'échanges sur la pratique de son sport autour d'un pot offert par la municipalité et la Communauté de Communes du Trièves. Tout le monde peut participer, les inscriptions sont à faire auprès de la CCT. Une affiche sera diffusée prochainement.
- Mme la Maire a été conviée à une rencontre entre les acteurs de la montagne à Aix-les-Bains pour travailler sur la stratégie alpine de demain.
- Une étude par les Centrales Villageoises est lancée pour analyser les sites communaux afin de connaître le potentiel solaire et ensuite pouvoir engager des installations pour de l'autoconsommation sur l'ensemble du patrimoine communale éligible.
- Rencontre avec les jeunes (11/25 ans) de la Commune : l'élue à la jeunesse et le service animation animent une rencontre samedi 13 avril à 10 h à la mairie siège pour échanger sur les besoins, les projets qu'ils souhaiteraient.
- Le SDIS 38 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère) recherche activement des volontaires. Il sollicite les communes pour connaître via la liste des électeurs les coordonnées des personnes de 16 à 60 ans qui seraient dans le rayon spatiotemporel permettant d'être recruté sur la caserne de Mens. Il a un besoin important de volontaires pour permettre le maintien d'un service minimum de secours de proximité.
- Pour le projet du refuge de Bachillianne le dépôt du permis de construire est en cours, cet été la chambre d'alpage sera encore accessible, car les travaux ne commenceront qu'à l'automne.

La séance est clôturée à 21 h25



Le 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Pierre  
AGRESTI

